Nations Unies S/PV.3957



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3957e séance

Vendredi 18 décembre 1998, à 9 h 30

New York

Président :	M. Buallay	(Bahreïn)
Membres :	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Takasu
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1998/1176)

98-86723 (F)

La séance est ouverte à 9 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1997/1176)

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables (et en l'absence d'objection), je considérerai que le Conseil de sécurité est d'accord pour inviter M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Miyet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1997/1176).

Pendant cette séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés présentés par M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et par le représentant de la Suède, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone.

Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Bernard Miyet, qui va présenter le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1997/1176).

M. Miyet (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix) : Je suis très honoré de créer ce précédent au sein du Conseil de sécurité de pouvoir parler à ses membres d'une place qui ne m'est pas habituelle, mais je m'efforcerai malgré tout de leur apporter, si c'est possible, la même qualité d'information que par le passé.

Le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone vient juste d'être publié sous la cote S/1998/1176, conformément à la résolution 1181 (1998) qui a créé la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, en juillet 1998. Le rapport à l'examen décrit l'évolution de la situation dans le pays sur les plans politique, militaire et de la sécurité, depuis le second rapport intérimaire qui avait été soumis au Conseil le 16 octobre dernier. Ce rapport fait également une description des aspects humanitaires des questions relatives aux droits de l'homme et à la police civile de la Mission et fait part des recommandations du Secrétaire général sur les futures activités de la Mission.

Pour ce qui est de la situation militaire et relative à la sécurité dans le pays, de manière très générale et comme cela est noté dans le rapport, le Gouvernement sierra-léonais a continué à consolider son autorité politique durant toute la période considérée dans le rapport. La situation militaire et en matière de sécurité, cependant, reste extrêmement instable et imprévisible du fait de la résistance persistante de certains éléments de l'ex-junte militaire, tout particulièrement actifs dans l'est et le nord du pays. Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et les Forces de défense civile de la Sierra Leone, qui assistent le Gouvernement dans son entreprise de rétablissement de l'ordre public dans le pays, sont à ce jour à la limite de leurs moyens et, comme l'indique le rapport, leurs besoins en matière d'assistance technique sont très importants.

Depuis la rédaction du dernier rapport, qui a été faite il y a quelques jours, de nouveaux événements sont intervenus sur le plan de la sécurité. Les éléments de l'ex-junte militaire, qui se trouvent dans le nord-ouest du pays, ont avancé vers le sud, attaquant à nouveau des villages, tuant et mutilant des civils et pillant et détruisant à nouveau des propriétés. Des milliers de personnes ont été déplacées ou ont fui vers la capitale, Freetown, pour se protéger. Malgré cette nouvelle activité militaire d'éléments de l'ex-junte, qui reproduit un modèle déjà connu, l'ECOMOG vient de faire savoir que les rebelles ont été repoussés et que les routes conduisant vers la capitale sont aujourd'hui dégagées. Il y a eu également une montée des tensions dans d'autres parties du pays du fait de l'activité des rebelles, en particulier dans le nord-est et l'est du pays.

Comme le Conseil le sait, une partie du mandat de la Mission est d'assister le Gouvernement dans la mise en oeuvre de son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la société civile des combattants sierra-léonais, y compris des membres des anciennes forces armées régulières de la Sierra Leone qui se sont rendues à l'ECOMOG. Ceci étant, du fait de la situation en matière de sécurité très incertaine, la plupart de ces anciens soldats ont été remobilisés pour combattre avec l'ECOMOG et les Forces de défense civile contre les rebelles.

Sur le plan de la Mission elle-même, le Conseil de sécurité avait autorisé le déploiement d'un effectif allant jusqu'à 70 observateurs militaires ainsi que d'une unité médicale de 15 personnes. Dans la mesure où le déploiement dépend en permanence de la situation en matière de sécurité dans le pays, mais également de la mesure dans laquelle le Gouvernement peut mettre en oeuvre son programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration, nous nous efforçons d'adopter ce dispositif. En la matière, dans la mesure où la situation en matière de sécurité ne s'est pas améliorée et où le programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration patine, seuls 40 observateurs militaires et l'équipe médicale ont été déployés à ce stade. Les observateurs militaires sont aujourd'hui basés à Freetown, Hastings, Lungi, Bo, Kenema et Makeni, où ils sont déployés avec des brigades de l'ECOMOG.

La Mission a également déployé cinq officiers de police civile chargés de conseiller le Gouvernement sur la question de la restructuration des forces de police de la Sierra Leone, lesquelles étaient largement discréditées en raison des liens qui avaient été auparavant établis avec la junte — et ces forces souffrent de surcroît d'un manque très grave de ressources pour accomplir leur tâche. La composante police civile de la Mission travaille, dans ce cadre, en étroite collaboration avec les officiers de police qui sont déployés par le Commonwealth pour travailler avec le Gouvernement sur des projets spécifiques.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

S'agissant de la question des droits de l'homme, en dehors de la description des violations des droits de l'homme commises par les rebelles, la partie du rapport du Secrétaire général consacrée au sujet parle également des procès pour trahison intentés par le Gouvernement contre les partisans civils et militaires de la junte maintenant en détention. Quatre-vingt-seize personnes au total ont déjà été traduites en justice dans le cadre de cinq procès distincts tenus à Freetown, et 77 d'entre elles ont été condamnées à mort. Le 19 octobre, le Gouvernement a envoyé au peloton d'exécution 24 officiers qui avaient été condamnés à mort par une cour martiale sans avoir eu le droit de faire appel. Tous les prisonniers civils font à présent appel du verdict ou de la condamnation, y compris le chef du Front révolutionnaire uni, le caporal Foday Sankoh, qui a été reconnu coupable de trahison, le 23 octobre, par la cour martiale. Le 16 novembre, le Secrétaire général a écrit au Président Kabbah pour lui demander d'envisager, une fois que les appels auraient été épuisés, de faire preuve de clémence envers ceux qui avaient été condamnés à mort.

La section du rapport relative aux droits de l'homme décrit également plusieurs mesures de coopération technique entreprises pour améliorer le respect des droits de l'homme en Sierra Leone. Pour renforcer les capacités de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), le Secrétaire général prévoit le déploiement de cinq spécialistes des droits de l'homme supplémentaires en Sierra Leone.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les efforts de la communauté humanitaire pour préserver l'accès de la population dans le besoin, en particulier dans le nord et l'est, ont été encore perturbés ces derniers jours par une série d'attaques lancées par les rebelles, près de Freetown, qui ont forcé des milliers de villageois à s'enfuir et ont conduit à l'insécurité sur le réseau routier, comme c'est généralement le cas dans tout le pays. Le rapport estime que plus de 300 000 personnes ont été déplacées dans le pays depuis le mois de février 1998, soit un surcroît de presque 60 000 personnes depuis le deuxième rapport intérimaire. À la suite des combats qui se sont déroulés récemment près de Freetown, les voyages à l'extérieur de la capitale, tant pour le personnel humanitaire que pour le personnel de l'ONU, ne s'effectuent que par voie aérienne et seulement vers des destinations où l'ECOMOG est présent et peut confirmer la sûreté des lieux avant l'arrivée.

Hier, l'appel global interinstitutions de 1999 pour la Sierra Leone, portant sur un montant de 28 millions de dollars, a été lancé à Genève. L'appel a été préparé par les organismes des Nations Unies, en consultation avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les donateurs, et inclut 29 projets qui cherchent simultanément à répondre à des besoins immédiats de survie et à financer des activités à long terme qui visent à établir un environnement favorable pour promouvoir la paix et le développement socioéconomique durable.

Le 30 juillet 1998, le Secrétariat a convoqué une Conférence spéciale sur la Sierra Leone, pendant laquelle

des engagements ont été pris d'appuyer les initiatives du Gouvernement et de l'ECOMOG. La Conférence a été suivie d'une réunion du Groupe de contact sur la Sierra Leone, qui s'est tenue à Londres le 5 novembre. À Freetown, un groupe de travail gouvernemental, présidé par le Ministre des finances, du développement et de la planification économique, M. James Jonah, s'occupe de la suite à donner aux engagements pris et aux contributions annoncées afin de veiller au prompt versement des fonds.

Compte tenu de tous ces éléments, le Secrétaire général, dans son rapport, recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUSIL pour une nouvelle période de six mois après l'expiration de son mandat le 13 janvier 1999.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie M. Miyet de son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, S. E. M. Hans Dahlgren, qui est également le Président du Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone et qui va rendre compte au Conseil de sa récente visite en Sierra Leone.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de faire rapport au Conseil de sécurité de la visite que j'ai effectuée la semaine dernière en Sierra Leone et au Libéria.

J'ai entrepris cette visite en ma qualité de Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone. Le Conseil se rappellera à cet égard que, dans son suivi du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, il a recommandé que ceux d'entre nous qui présidaient des comités des sanctions devraient visiter de temps en temps les régions dont s'occupent ces comités afin, bien entendu, de recueillir des données plus précises, de première main, mais aussi pour faire acte de présence et démontrer clairement que nous, qui imposons des sanctions en adoptant des résolutions dans cette salle, participons également activement à leur mise en oeuvre et à la vérification de leur application.

Ma première tâche pendant cette visite a donc été d'examiner l'application des sanctions actuellement mises en place contre les forces rebelles en Sierra Leone. Ces sanctions, comme les membres le savent, incluent un embargo sur les armes imposé aux forces non gouvernementales, ainsi qu'une interdiction de voyager pour les membres de la junte militaire. Hier, nous avons tenu une séance officieuse du Comité des sanctions où il a été discuté quelque peu en détail de certaines conclusions. Je suis également revenu avec certaines impressions générales sur la crise dans ce pays, au sujet de laquelle je vais dire quelques mots aujourd'hui.

On dit que la vérité est l'une des premières victimes de la guerre. Il est peut-être important de mentionner d'emblée que l'absence d'informations précises et vérifiables dans une situation de guerre civile comme celle qui sévit en Sierra Leone devrait être une mise en garde contre toutes conclusions hâtives. Les faits irréfutables sont difficiles à recueillir — en particulier lorsqu'il s'agit de violations des sanctions —, mais une chose est indiscutable et évidente même pour un visiteur qui reste moins d'une semaine : la situation en Sierra Leone est tendue et, comme nous l'a confirmé le Sous-Secrétaire général Miyet, elle ne s'est pas améliorée dernièrement.

Bien que Freetown ainsi que d'autres parties du pays aient été libérées, la Sierra Leone est toujours en proie à la guerre civile, et les rebelles se sont avérés une cible très coriace. Leurs activités, qui entraînent d'énormes souffrances humaines, sont à la fois hautement mobiles et imprévisibles : mis en déroute dans une partie du pays, ils ont été en mesure de se remobiliser et de semer de plus belle la terreur dans d'autres régions. Actuellement, il semble y avoir une activité rebelle intense dans la partie nord-ouest du pays, qui a contribué à accroître encore les tensions dans la capitale. Bien entendu, la population de la Sierra Leone n'en éprouve que plus de difficulté à revenir à une vie normale. Cela s'applique surtout au demi-million de personnes déplacées dans le pays ou réfugiées dans d'autres pays.

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) fait généralement un bon travail en favorisant la stabilité et en contribuant à assurer la sûreté de la population de la Sierra Leone. Cependant, des contraintes d'ordre logistique persistent. En effet, pendant nos entretiens avec les commandants des forces, il nous a été demandé directement de transmettre des demandes de renforcement du soutien international.

Les actes de terreur qui sont commis contre les civils par les rebelles en Sierra Leone sont absolument horribles. Il est difficile de trouver des mots suffisamment forts pour décrire ces atrocités : ils recourent même à la mutilation pour étendre leur terreur, en amputant des parties du corps de leurs victimes à l'aide de grands couteaux. Ils leur coupent les bras et les jambes, même le nez et les oreilles. Ils brûlent vifs des hommes, des femmes et des enfants. Selon la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), plus de 4 000 personnes auraient été exécutées sommairement ou mutilées depuis le mois d'avril.

Des images d'enfants mutilés circulent maintenant dans les médias du monde entier, et lorsqu'on a pris connaissance de ces faits épouvantables sur place, il n'est pas difficile de comprendre que la situation justifie les fermes appels lancés en faveur d'un tribunal pénal international.

La situation humanitaire est également grave, et nous sommes particulièrement préoccupés, comme le Sous-Secrétaire général Miyet l'a souligné, par le fait que certaines parties du pays restaient hors de la portée des organisations humanitaires. Il nous est impossible de connaître l'étendue réelle de cette situation tragique. Nous avons entendu certaines plaintes concernant l'ECOMOG et les Forces de défense civiles, à savoir qu'elles auraient parfois rendu difficile l'accès humanitaire. J'ai donc jugé opportun pendant ma visite de partager avec les interlocuteurs appropriés — en ma qualité de représentant de la Suède — notre point de vue sur l'importance de respecter le droit humanitaire et de tendre la main aux civils dans une telle situation de crise.

Il est particulièrement inquiétant, en examinant ce conflit, de constater l'épouvantable fardeau que doivent supporter les enfants de la Sierra Leone. Ils sont devenus les victimes des deux côtés, et nous savons qu'il ne s'agit malheureusement pas là d'un problème nouveau dans cette région. Un grand nombre de ces jeunes enfants ont été enlevés il y a longtemps et ont été intégrés dans les rangs du Front révolutionnaire uni; ils sont maintenant, même à 8 ou 10 ans, les combattants les plus féroces de cette guerre. Bien sûr, ils sont profondément traumatisés, nourris qu'ils ont été de violence et de destruction pour la plus grande partie de leur vie. L'une des plus grandes difficultés qui nous attend sera d'intégrer les enfants sierra-léonais survivants dans une société où l'identité repose sur le respect et les règles communes, et non pas sur le port d'un fusil chargé. Ces enfants devraient pouvoir fréquenter l'école et jouer avec leurs amis. Il devraient pouvoir grandir au sein de leurs familles et non pas parmi des guerriers qui leur servent de modèle. Je lance un appel, dans les termes les plus forts, pour que soit accordée une attention particulière à la situation des enfants sierra-léonais dans l'appui international fourni pour la reconstruction de ce pays. Et je pense qu'il conviendrait, toujours pour le bien de ces enfants, de lancer un appel au Gouvernement sierra-léonais pour qu'il continue de s'efforcer très sérieusement de promouvoir la réconciliation nationale. C'est la seule façon d'assurer un avenir sûr et solide au pays — et les enfants sont notre avenir.

Il est difficile de voir comment une solution militaire du conflit pourrait apporter une paix durable en Sierra Leone. Dans ce contexte, il est difficile de trouver d'autres solutions viables pour lancer un dialogue. Des efforts ont été déployés pour trouver une solution pacifique. Le Gouvernement s'y est notamment attelé, et je suis persuadé qu'il faut continuer de l'encourager et qu'aucun effort ne doit être épargné pour que les rebelles déposent les armes et se rendent.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il y a un débat en Sierra Leone sur les exécutions, celles qui ont déjà eu lieu à l'automne, et sur un certain nombre d'autres condamnations à mort qui ont été prononcées et qui ont toutes fait l'objet d'appels. Parlant, non pas au nom du Comité des sanctions mais en ma qualité d'Ambassadeur de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai instamment demandé aux autorités de la Sierra Leone, notamment au Président, de ne plus appliquer la peine de mort — pour des raisons de principe et aussi pour que les efforts de réconciliation aient une chance d'aboutir. J'ai le sentiment que l'on est prêt à essayer d'entendre de tels appels même si cela n'est pas garanti pour chaque cas particulier.

Lorsque l'on parle de la guerre en Sierra Leone, il faut également insister sur l'importance de l'approche régionale. Les relations entre la Sierra Leone et le Libéria sont particulièrement importantes. Des mesures effectives en faveur d'un regain de confiance ont été prises par le Secrétaire général et celles-ci sont vigoureusement poursuivies par M. Okelo et M. Downes-Thomas, représentants du Secrétaire général dans ces deux pays. Je voudrais également mentionner les efforts des États-Unis et du Révérend Jesse Jackson pour essayer de revitaliser l'Union du fleuve Mano; ceux-ci semblent également donner des résultats encourageants. Le Président Kabbah, de la Sierra Leone, et le Président Taylor, du Libéria, nous ont fait part de leur engagement de continuer sur la voie de la coopération bilatérale.

Je voudrais terminer ces observations générales en félicitant la MONUSIL pour le travail remarquable et efficace qu'elle a effectué. Je pense que cette mission illustre bien la manière dont une présence des Nations Unies, relativement modeste mais dotée de bons éléments, peut jouer un rôle très important. Cela s'applique aux observateurs militaires, à une équipe extrêmement dévouée de personnel des droits de l'homme ainsi qu'à l'élément de police civile.

S'agissant des sanctions, il est évident qu'elles ne sont pas pleinement appliquées. Nous avons eu de nombreuses indications selon lesquelles des armes et des munitions

arrivaient chez les rebelles en traversant la frontière de la Sierra Leone. Même si certaines de ces armes semblent provenir de pillages et d'agressions commis dans le pays lui-même, des armes et des munitions semblent provenir de l'étranger, ce qui est bien sûr contraire à la résolution contraignante du Conseil de sécurité.

Les frontières terrestres de la Sierra Leone avec la Guinée et le Libéria sont extrêmement poreuses et difficiles à surveiller. Mais l'on pense réellement, en Sierra Leone, qu'il existe un soutien extérieur de ce type en provenance du Libéria. Aucune preuve concrète n'a pu être fournie et les quantités en question sont très difficiles à évaluer. Certains de nos interlocuteurs parlent de quelques armes occasionnelles, mais d'autres — et en particulier les commandants de l'ECOMOG et certains observateurs étrangers à Freetown — affirment que des livraisons plus importantes ont été signalées, notamment par camion et par hélicoptère.

Le Président du Libéria, M. Charles Taylor, avec qui j'ai pu évoquer cette question, nous a dit qu'il ne contestait pas le fait qu'une certaine forme de trafic d'armes — limité — se pratiquait effectivement depuis le Libéria. Mais il a très clairement indiqué que son gouvernement n'y participait pas. Il a également nié les informations que nous avions eues selon lesquelles les dirigeants rebelles avaient le droit de se déplacer librement dans son pays. Le Président Taylor a renouvelé une proposition qu'il avait déjà faite au Président de la Sierra Leone en vue d'établir un système de contrôle commun des frontières entre les deux pays.

Lors de nos entretiens avec le Président Kabbah à Freetown, nous avions cru comprendre qu'il s'agissait d'une proposition que la Sierra Leone considérait aussi comme un bon point de départ. Je pense également qu'il serait très utile que les Nations Unies et la communauté internationale envisagent d'apporter leur appui à de telles opérations conjointes. Cet appui pourrait comprendre des équipements techniques mais également des observateurs ou du personnel chargé de la surveillance des frontières. Ceci serait un facteur de confiance décisif à condition que les conditions de sécurité soient assurées. Par ailleurs, cela permettrait d'assurer le respect des sanctions du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, je voudrais réaffirmer un élément que j'ai déjà présenté à plusieurs reprises au cours de ma visite : c'est à chacun des États qu'il appartient en dernier ressort de faire de son mieux pour faire respecter les sanctions des Nations Unies. Personne ne peut le faire à leur place.

Il y en a bien sûr certains qui gagnent beaucoup d'argent grâce au commerce des armes en Afrique de l'Ouest où — comme on le sait — des diamants sont très généreusement accordés en échange. J'estime qu'il n'y a aucune excuse à un tel comportement ni au fait de perpétuer la guerre en Sierra Leone en appuyant les rebelles par des livraisons d'armes.

Le Comité des sanctions pour la Sierra Leone a débattu hier de ces questions de façon très exhaustive et lorsqu'il présentera son rapport officiel, à la fin du mois, je pense qu'il inclura certaines informations pouvant être utiles pour les futurs travaux du Comité et du Conseil lui-même sur ce sujet. Il s'agit de l'embargo sur les armes mais aussi de la mise en oeuvre des restrictions sur les déplacements. Comme les membres l'auront compris d'après ce que je viens de dire, j'espère que le Comité des sanctions continuera d'assumer activement son rôle afin d'encourager la paix en Sierra Leone.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la Suède de son intervention très pertinente qui montre qu'il connaît bien la situation en Sierra Leone. Il a évoqué la guerre civile dans ce pays et de ses incidences pour ce qui est des problèmes que connaît la population sierra-léonaise, en particulier les enfants. Cette question nous contraint d'aborder de toute urgence la situation en matière de sécurité qui règne sur place et le problème des réfugiés et des personnes déplacées, en mettant en place un programme d'aide humanitaire efficace et en nous efforçant de trouver une solution pacifique à la crise. Je le remercie également d'avoir mis en relief le lien existant entre la situation en Sierra Leone et celle au Libéria.

M. Doutriaux (France) : Je voulais d'abord remercier M. Bernard Miyet pour l'exposé qu'il a fait sur la situation en Sierra Leone, au nom du Secrétariat, et remercier l'Ambassadeur Dahlgren pour l'exposé fait suite à sa visite dans la région en sa qualité notamment de Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone.

Ce que nous observons à la lumière de ces exposés, c'est que subsistent d'importantes difficultés en Sierra Leone, des difficultés graves qui affectent la situation humanitaire de la population. On rencontre encore de nombreuses violations des droits de l'homme. Il y a eu, par ailleurs, ces exécutions que nous avons d'ailleurs tout à fait réprouvées. Sur le plan militaire, il y a toujours — et M. Miyet nous l'a rappelé — un certain nombre d'attaques des parties rebelles.

Cependant, à la lecture du rapport du Secrétariat, nous observons quand même quelques faits nouveaux encourageants et en particulier ce sommet récent qui a rassemblé les Présidents Kabbah, Taylor et Conte, et qui peut permettre d'envisager un rapprochement entre les trois pays, puisqu'il est assez clair effectivement que la situation interne en Sierra Leone dépend aussi du contexte régional. Donc tout ce qui peut être fait pour rapprocher les trois dirigeants des trois pays doit être tout à fait encouragé. Je signale d'ailleurs au passage que les trois Présidents participaient, parmi de nombreux dirigeants africains, au Sommet France-Afrique qui s'est tenu à Paris, il y a quelques semaines.

Sur le plan interne, il est clair qu'il n'y a pas d'autre solution que le dialogue et que la condition de ce dialogue c'est bien sûr l'arrêt des hostilités de la part des rebelles. Reconnaissons d'ailleurs qu'en Sierra Leone, c'est comme dans de nombreux pays d'Afrique où existe une situation de guerre civile : il faut arrêter les hostilités et il faut établir un dialogue entre le Gouvernement et ceux qui contestent parfois son autorité.

La solution passe aussi par l'aide aux initiatives régionales, c'est-à-dire par le soutien au travail et à l'action du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). C'est ce que nous faisons par nos résolutions. C'est ce que font un certain nombre de pays donateurs qui apportent leur soutien à l'ECOMOG. La France apporte également son soutien sous forme d'aide bilatérale par un soutien aux contingents de la Guinée-Conakry qui participent aux actions de l'ECOMOG en Sierra Leone.

Enfin, je voudrais me référer également à ce qu'a dit notre Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone. Il faut effectivement continuer à s'interroger sur l'efficacité de notre politique d'embargo sur les livraisons d'armes aux parties rebelles en Sierra Leone. Il faut effectivement s'interroger sur l'efficacité de notre politique et sur la possibilité de la renforcer de manière à contribuer ainsi à l'apaisement des tensions et à la fin du conflit en Sierra Leone.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur une situation qui reste préoccupante même s'il y a quelques signes encourageants.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous remercier d'avoir organisé ce débat public. Comme l'a dit le représentant de la France, nous sommes persuadés qu'un tel débat ne peut qu'accroître la transparence du Conseil, et renforcer, nous l'espérons l'efficacité des mesures prises par le Conseil.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et d'avoir fait le point sur la situation. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Dahlgren, de la Suède, de l'excellent rapport qu'il nous a présenté sur la visite qu'il a effectuée récemment en Sierra Leone en tant que Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité. Il nous a ainsi permis de mieux comprendre la véritable situation qui règne sur le terrain.

Je me souviens de la visite que j'ai faite cette année en Angola en ma qualité de Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité pour l'Angola. Je dois d'ailleurs dire que j'ai personnellement estimé cette visite importante et nécessaire, mais il m'est apparu que tous les présidents de comités des sanctions du Conseil de sécurité devraient se rendre aussi sur le terrain. Je suis donc très heureux de noter que l'Ambassadeur Dahlgren s'est effectivement rendu en Sierra Leone et j'espère qu'à l'avenir d'autres présidents de comités des sanctions du Conseil de sécurité pourront se rendre dans les régions dont ils sont chargés.

Compte tenu de la nature interminable du conflit en Sierra Leone et des souffrances considérables qui en résultent pour la population civile, la double approche — militaire et diplomatique — envisagée constitue un projet très pragmatique que ma délégation appuie pleinement. Toutefois, pour qu'elle puisse aboutir, nous avons besoin du plein appui non seulement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), mais également de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À cet égard, nous nous réjouissons des efforts entrepris par la Gambie pour négocier un accord de paix avec les rebelles.

Il est clair également que les rapports de la Sierra Leone avec ses voisins doivent être entretenus. L'Ambassadeur Dahlgren a également noté ce point dans son exposé général. C'est pourquoi ma délégation est favorable à des réunions plus fréquentes de l'Union du fleuve Mano, comme il l'a indiqué. En fait, lors de séances antérieures du Conseil, ma délégation a suggéré de tenir plus régulièrement des réunions de hauts fonctionnaires permanents outre ces réunions au sommet en vue de régler les petits problèmes et

d'établir des relations qui permettraient d'accroître les mesures de confiance. Ce genre d'arrangement a donné de très bons résultats dans notre région de l'Afrique de l'Est, et nous encourageons les parties concernées en Sierra Leone à considérer attentivement cette possibilité.

C'est grâce au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) que le gouvernement constitutionnellement élu a pu être rétabli en Sierra Leone. Nous devons tous appuyer les efforts militaires dont a fait preuve l'ECOMOG en offrant un appui logistique et des forces armées. Ceci renforcerait nos négociations en ce qui concerne l'approche à deux volets actuellement envisagée.

Bref, pour les raisons que j'ai avancées, le Kenya appuie les recommandations du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUSIL pour une nouvelle période de six mois, jusqu'en juillet 1999, après l'expiration de son mandat en janvier 1999. Nous estimons que les Nations Unies se sont fort bien acquittées de leur tâche en Sierra Leone sous la conduite éclairée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Okelo, et de ses collaborateurs qui méritent notre plein appui.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Kenya des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à remercier l'Ambassadeur Dahlgren et le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, des informations importantes et opportunes qu'il nous ont données sur la Sierra Leone. Nous souhaitons également vous remercier, Monsieur le Président, de votre décision judicieuse de poursuivre la pratique de ces réunions d'information sans caractère officiel qui sont essentielles pour assurer la transparence des travaux du Conseil, et nous estimons qu'il convient de continuer à le faire à l'avenir.

Il y a quelques mois, lors de la visite qu'il a effectuée à l'ONU, le Président Kabbah nous a dit qu'il envisageait de démilitariser le pays et de redonner le pouvoir aux civils. Nous comprenons bien que la situation en matière de sécurité est extrêmement complexe en Sierra Leone en raison des activités des rebelles qui ont organisé le coup d'État. Compte tenu de ces circonstances, il est extrêmement difficile, voire inopportun, pour le Gouvernement d'envisager de prendre des mesures concrètes dans ce sens.

Notre propre expérience nationale nous a montré et nous a en fait convaincus que, pour des petits pays en développement, la démilitarisation de la société représente un atout considérable. C'est la raison pour laquelle nous voudrions attirer l'attention sur cette question et exprimer l'espoir que la Sierra Leone pourra à l'avenir progresser vers cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Costa Rica des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de nous avoir présenté des informations actualisées sur la Sierra Leone. Nous remercions également l'Ambassadeur Dahlgren qui s'est rendu en Sierra Leone pour la deuxième fois en tant que Président du Comité des sanctions. Les informations qu'il nous a fournies ce matin ont été très utiles et riches d'enseignements. Je m'associe à l'Ambassadeur Mahugu pour dire que les visites de présidents de comités des sanctions dans les pays dont ils ont la charge sont très utiles pour les informations directes qu'ils sont à même de nous fournir par la suite et qui constituent une base précieuse pour nos débats.

Ma délégation souhaite également féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, M. Okelo, et les membres de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) du rôle qu'ils ont joué. Nous apprécions également le rôle précieux que joue dans le pays le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO pour assurer la paix et la stabilité dans le pays.

D'après les informations qui nous ont été fournies ce matin, il est clair que la situation militaire et en matière de sécurité est extrêmement préoccupante. Nous sommes particulièrement préoccupés de constater les énormes souffrances humaines causées par les attaques que les rebelles continuent de lancer contre les civils. Le sort des enfants qui, selon les informations dont on dispose, continuent d'être forcés de combattre est également préoccupant.

Cela étant, le rapport du Secrétaire général nous donne quelques indications encourageantes. Nous constatons par exemple que le Gouvernement sierra-léonais propose des efforts de réconciliation nationale et que certains progrès ont été faits en matière de démobilisation et de réinsertion d'anciens combattants. Nous nous félicitons également du fait que le Gouvernement se soit récemment engagé à ne pas faire combattre de soldats de moins de 18 ans.

Comme nous manquons de temps, je souhaite évoquer une seule question ce matin, à savoir l'efficacité du régime de sanctions et le moyen de le renforcer. L'Ambassadeur Dahlgren nous a parlé des patrouilles conjointes qui opèrent sur la frontière avec le Libéria, ce qui est très important non seulement pour assurer l'efficacité du régime de sanctions mais également renforcer les mesures ayant pour but de renforcer la confiance entre pays voisins au niveau sous-régional. Si l'Ambassadeur Dahlgren ou le Secrétaire général adjoint, M. Miyet pouvaient répondre à quelques questions à ce sujet à la fin de ce débat, je leur en serais fort reconnaissant. En fait, le rapport du Secrétaire général évoque cette notion dans plusieurs paragraphes.

Plusieurs concepts sont proposés ici. L'un est l'organisation par les deux pays de patrouilles conjointes le long de la frontière, par les Forces armées de la République de Sierra Leone et du Libéria. L'autre est le déploiement d'une force internationale, dans le cadre de l'ECOMOG par exemple, ou grâce à son aide.

La question que je pose ici porte sur le rôle de l'ONU; en effet, au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que l'Ambassadeur Dahlgren a été contacté par les autorités locales qui ont demandé que des observateurs militaires des Nations Unies soient déployés pour aider l'ECOMOG à patrouiller la zone frontière. Dans un autre paragraphe, il est question que les deux pays coopèrent en vue d'organiser des patrouilles conjointes le long de la frontière.

Il s'agit là, probablement, d'une question importante et j'aimerais avoir un peu plus de renseignements sur le rôle des observateurs militaires. Si je me félicite, par exemple, de l'appui qui est apporté sous forme d'assistance technique, comme l'Ambassadeur Dahlgren l'a décrit, en ce qui concerne le déploiement d'observateurs militaires le long de la frontière et leur participation plus active aux opérations de patrouille conjointes, je voudrais néanmoins poser la question suivante : ces propositions sont-elles viables? Il est clair que ces dispositions ne figurent pas dans le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) à ce stade et que le niveau actuel autorisé des forces de la MONUSIL ne le permet pas. Mais j'aimerais savoir si l'on estime que ces propositions sont viables. Cela vaut-il la peine de modifier le mandat de la MONUSIL et, si besoin, d'augmenter son personnel?

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire, comme les orateurs précédents, combien j'apprécie le fait que vous ayez organisé cette séance publique. J'espère que cette pratique deviendra plus courante à l'avenir. C'est une démarche très utile pour les travaux du Conseil de sécurité et pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Je remercie également M. Miyet des informations très utiles qu'il nous a présentées sur la situation en Sierra Leone, ainsi que l'Ambassadeur Dahlgren, de la manière éminente dont il a présidé les travaux du Comité des sanctions pour la Sierra Leone et des informations très utiles qu'il nous a communiquées à la suite de sa visite dans ce pays.

Je ne souhaite pas m'étendre sur la teneur de ces rapports; je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en parler le mois prochain. Mais, en effet, la situation est inquiétante, on parle de mutilations et de la participation d'enfants dans les combats. Et je suis d'accord avec ce que l'Ambassadeur Dahlgren, en sa qualité de représentant de son pays, a dit aux autorités sierra-léonaises au sujet de la peine de mort. Je ne pense pas que ce soit le meilleur moyen de promouvoir la réconciliation.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage encore une fois à l'Ambassadeur Dahlgren pour la manière dont il a dirigé les travaux du Comité. Je pense que le moment est opportun car la Suède va bientôt quitter le siège qu'elle occupe en tant que membre du Conseil de sécurité. Par son intermédiaire, je souhaite également rendre hommage aux présidents des autres comités des sanctions qui vont quitter le Conseil à la fin du mois de décembre et saluer en particulier le rôle important qu'ils ont joué, collectivement, pour nous encourager, nous, les autres présidents des comités des sanctions qui restons encore pendant un an au Conseil, à présenter un rapport sur les sanctions.

La déclaration prononcée aujourd'hui par l'Ambassadeur Dahlgren illustre parfaitement le fait qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi des sanctions et je pense que nous nous devons de remercier les cinq représentants permanents, ainsi que l'Ambassadeur Dahlgren, qui ont pris une part très active à l'examen de la question.

À mon avis, nous devrions dès que possible tenir une séance publique dans cette salle sur la question des sanctions. Il ressort clairement des propos de l'Ambassadeur Dahlgren au sujet de la Sierra Leone et d'autres situations également — je pense qu'il voulait parler de l'Angola — que l'examen des sanctions en tant qu'instrument du Conseil de sécurité est un sujet très important. Normalement, lorsque ces questions sont soulevées, il existe toujours une certaine inquiétude quant au risque qu'une discussion sur les sanctions n'aboutisse qu'à donner l'occasion à certains d'attaquer les régimes de sanctions. Je ne pense pas

que ce soit le cas. Bien entendu, on peut éprouver des doutes à l'égard de certains régimes de sanctions ou de leurs conséquences sur le plan humanitaire, dans certains cas, et il est légitime qu'il y ait une discussion à ce sujet, comme cela a déjà été le cas à l'Assemblée générale.

Mais, à mon avis, l'aspect le plus important est que les sanctions sont souvent un instrument de paix si elles sont bien appliquées. Si nous examinons la situation d'autres pays, d'après les rapports parus dans la presse, non seulement en ce qui concerne la vente de diamants mais également l'achat d'armes ou d'autres activités, nous pouvons voir que le recours à cet instrument est important et qu'il représente sans doute très souvent le seul moyen d'assurer le maintien de la paix dans un pays ou une situation donnée.

C'est pourquoi je voudrais une fois de plus vous féliciter, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise de tenir ces séances publiques et exprimer notre gratitude à tous les présidents des comités des sanctions qui étaient aujourd'hui représentés par l'Ambassadeur Dahlgren, et remercier celui-ci de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je m'associe aux souhaits exprimés par la délégation brésilienne pour que ces séances publiques plénières soient plus fréquentes à l'avenir dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Comme mes collègues, je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé et de la mise à jour qu'il nous a faite du rapport. Je tiens en outre à rendre hommage à l'Ambassadeur Dahlgren pour sa contribution, à la fois pour le rôle qu'il a joué en tant que Président du Comité des sanctions pendant cette période difficile qui vient de s'écouler, et pour l'initiative qu'il a prise et dont nous venons de voir les résultats aujourd'hui, notamment ses observations personnelles indispensables et les évaluations qu'il a faites de la situation en Sierra Leone. Je partage l'avis de l'Ambassadeur Amorim selon lequel la situation sur le terrain est particulièrement décourageante.

Je remercie l'Ambassadeur Dahlgren d'avoir mentionné le rôle que l'Envoyé spécial du Président des États-Unis, le révérend Jesse Jackson, s'efforce de jouer pour promouvoir la réconciliation entre les pays concernés. Il est venu ici cette semaine et il a pu informer les membres du Conseil de ses activités; la délégation des États-Unis continuera de tenir les membres du Conseil informés des efforts qu'il déploie.

J'ai deux questions précises à poser car, comme cela a été dit, nous examinerons ce rapport en détail lors du renouvellement du mandat. À propos de la proposition d'établir un mécanisme de surveillance conjointe le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone, je voudrais demander si l'Ambassadeur Dahlgren ou le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, pourraient envisager quelles mesures pratiques nous pourrions prendre ou quel rôle nous pourrions jouer pour contribuer à ce processus — quand je dis nous, je veux parler du Conseil ou du Secrétariat.

Ensuite, en ce qui concerne la force de protection du personnel de l'ONU détaché sur place, je voudrais demander au Secrétaire général adjoint, M. Miyet, s'il pense que les mesures prises pour assurer leur protection sont suffisantes ou si l'on envisage un nouveau déploiement du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation portugaise se félicite également de la tenue de ce type de séance publique et je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir pris l'initiative de convoquer cette séance. Je rappellerai qu'il s'agit en effet d'une des directives que nous avions déjà adoptées au Conseil et j'espère que cette pratique se poursuivra à l'avenir. Le fait que d'autres États Membres de l'Organisation participent à cette séance et qu'ils suivent ce débat est un encouragement au Conseil de sécurité pour qu'il continue de donner effet à la décision qu'il a prise.

Je suis également heureux de voir que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, participe à cette séance. Comme il nous l'a dit au début de sa déclaration, il est lui-même heureux d'être ici parmi nous et nous nous félicitons de sa présence à cette séance publique. Le Conseil a grandement tiré profit des séances d'information de M. Miyet et ce débat donne à nouveau aux autres États l'occasion de l'écouter.

L'Ambassadeur Dahlgren crée ici un précédent, comme l'ont déjà indiqué mes collègues. Je voudrais également le signaler. Il est très important que nous ayons cette séance publique car cela montre que nous voulons que les comités des sanctions et leurs présidents jouent un rôle plus actif.

Nous débattons de ces propositions au sein du Conseil de sécurité et j'espère sincèrement que nous prendrons une

décision d'ici la fin de ce mois et nous restons à votre disposition, Monsieur le Président, jusqu'à la fin de ce mois pour adopter certaines directives sur les questions concernant le débat sur les sanctions dont a parlé l'Ambassadeur Amorim. Le point le plus important est le rôle des présidents des comités des sanctions.

Comme l'a déclaré l'Ambassadeur Dahlgren ici-même, ce qui importe, ce n'est pas seulement que les présidents soient mieux informés lors de leurs visites dans la région ou les pays visés par les sanctions, ce n'est pas seulement de recueillir de meilleures informations et de venir ensuite ici en faire part, comme l'a fait l'Ambassadeur Dahlgren ce matin. Ce qui importe également, c'est ce qu'il a déclaré à propos de l'application des sanctions. Et c'est là un point tout à fait essentiel. À mesure que nous avançons, il devient manifeste qu'il nous faut aborder autrement la question des embargos sur les armes. Sans quoi, ils s'avéreront inefficaces et le Conseil semble quelquefois rester passif dans des situations totalement inacceptables.

Nous ne pouvons le faire qu'ouvertement. Nous ne pouvons le faire qu'avec la participation de tous les États Membres de l'Organisation. Ce n'est pas seulement le Conseil de sécurité qui peut le faire; c'est une responsabilité qui incombe à toute l'Organisation. Pour que l'Organisation puisse assumer cette responsabilité, il importe évidemment que le Conseil de sécurité informe l'ensemble des États Membres et leur fasse part de ses travaux. Il faut que l'ensemble des États Membres soient mieux informés des travaux des comités des sanctions.

En ce qui concerne la situation en Sierra Leone, je tiens beaucoup à remercier, une fois de plus, l'Ambassadeur Dahlgren pour l'excellente séance d'information qu'il a tenue, outre le remarquable rapport que nous a présenté le Secrétaire général. Etant donné que nous disposons de peu de temps, je ne ferai que deux observations en ce qui concerne les informations qui nous ont été fournies. Tout d'abord, l'Ambassadeur Dahlgren nous brosse un tableau saisissant de l'atroce situation des droits de l'homme qui règne en Sierra Leone. Il a fait une observation très importante. Il faut que ceux qui commettent ces crimes sachent qu'ils ne pourront le faire impunément. D'où l'importance d'avoir créé la Cour pénale internationale cette année, à Rome. Ceci est très important, car il faut absolument éviter l'impunité dans les situations futures ainsi que dans celles que nous connaissons aujourd'hui.

Tout ceci, dans le même temps, nous mène à une autre réflexion. Dans bon nombre de ces conflits, il ne peut y avoir de solution militaire. En fin de compte, il faut qu'il y ait un dialogue et une réconciliation nationale. La réconciliation nationale est un facteur important dans lequel, une fois de plus, les droits de l'homme jouent un rôle considérable — celui de garantir les droits individuels. Voilà pourquoi l'appel lancé par le Secrétaire général au Président Kabbah sur les questions des exécutions et de la peine de mort est, à mon sens, si important.

Bien entendu, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Dahlgren pour ce qu'il dit à propos de la situation des enfants. C'est là un élément important et c'est aussi la raison pour laquelle il importe que l'Organisation tout entière appuie le rôle que joue l'Ambassadeur Olara Otunnu. M. Olara Otunnu examine pour l'instant la situation des enfants dans les conflits armés et nous devons lui apporter tout l'appui possible et féliciter le Secrétaire général d'avoir créé cette importante fonction au sein de l'ONU.

Une fois de plus, j'aimerais rendre hommage à l'Ambassadeur Dahlgren pour ses travaux et l'initiative qu'il a prise en personne, à plus d'une reprise. Il s'est rendu dans la région à deux reprises : la première fois dans le cadre de ses fonctions nationales, et cette fois, en sa qualité de Président du Comité des sanctions. Je l'en félicite.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : J'apprécie les paroles d'encouragement du représentant du Portugal.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information et le débat d'aujourd'hui sous sa forme actuelle. Mes observations seront brèves car le temps est précieux.

Je voudrais tout d'abord dire que nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, qui l'a présenté. Nous avons étudié ce rapport, qui décrit en détail la situation militaire et en matière de sécurité ainsi que les aspects politiques de la situation, et nous pouvons certainement dire, comme d'autres, que nous apprécions beaucoup le rôle joué par la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et que nous appuyons la prorogation de son mandat. En outre, l'élément primordial du rapport — à savoir celui qui a trait aux droits de l'homme — mérite notre plein appui, et nous espérons qu'au cours du débat circonstancié que le Conseil tiendra à un stade ultérieur, nous pourrons développer ces questions.

Aujourd'hui, je voudrais toutefois limiter mon intervention à certaines des observations faites par l'Ambassadeur Dahlgren, qui s'est récemment rendu dans le pays. Je tiens, comme les autres, à remercier l'Ambassadeur Dahlgren de sa présentation et je m'associe à ce qu'a dit l'Ambassadeur Amorim il y a quelques instants, à savoir que la mission de l'Ambassadeur Dahlgren concrétisait les souhaits et aspirations de nombreux membres du Conseil de sécurité. Je pense que la présentation qu'il a faite aujourd'hui nous a permis de mieux comprendre la situation.

La pratique consistant à ce que le président d'un comité des sanctions se rende dans les pays ou les régions cibles est très appréciable. Nous pensons qu'il faudrait y réfléchir attentivement. Les expériences acquises dans ce contexte devraient être dûment prises en compte. Cette pratique n'en est qu'à ses tout débuts. Je pense que nous avons dépassé le stade expérimental, mais que nous ne sommes pas encore parvenus à celui où la pratique est pleinement établie et applicable à tous les comités des sanctions. Je pense donc qu'il faudra y réfléchir davantage.

Nous croyons savoir que le Comité des sanctions a débattu de certaines des questions détaillées relatives à l'exécution des sanctions. Je voudrais simplement faire une observation à cet égard. L'Ambassadeur Dahlgren a souligné, à juste titre, qu'il importait que tous les États coopèrent à la mise en oeuvre efficace du régime des sanctions. Je pense que c'est là une remarque tout à fait pertinente, un élément crucial dans l'application du régime des sanctions en vertu de la résolution 1132 (1997). Je pense que cet élément crucial s'applique à tous les régimes de sanctions actuellement en place. Le Conseil de sécurité devrait, à mon avis, examiner dûment la question de l'application des sanctions à une étape ultérieure, lorsque l'examen du document de travail établi par les présidents des comités des sanctions — et dont on a parlé précédemment au cours de ce débat — sera repris par le Conseil de sécurité.

Enfin, quelques observations sur la situation politique générale en Sierra Leone. Je voudrais une fois de plus remercier l'Ambassadeur Dahlgren de nous avoir apporté des éclaircissements très précieux. Il a parlé de situation très tendue, de la guérilla généralisée et des graves problèmes auxquels il ne sera pas facile de trouver des solutions.

Je voudrais à cet égard rappeler que le Conseil de sécurité a toujours insisté sur la nécessité d'un règlement pacifique du conflit. Je citerai le paragraphe 3 de la résolution 1132 (1997), résolution de base sur cette question, adoptée par le Conseil de sécurité, le 8 octobre 1997. Dans les circonstances qui prévalaient à l'époque, le Conseil, par cette résolution, insistait sur le fait qu'il appuyait les efforts en vue de «restaurer pacifiquement l'ordre constitutionnel» dans le pays.

Rien de ce qui s'est passé après l'adoption de cette résolution n'a ébranlé la détermination du Conseil de sécurité ni le principe fondamental qui régit l'approche du Conseil de sécurité. Nous appuyons donc très fermement tous les efforts qu'a mentionnés l'Ambassadeur Dahlgren en vue d'un règlement pacifique.

Je voudrais signaler que nous appuyons les efforts déployés par le Révérend Jackson et les dirigeants dans la région, et, surtout, que nous appuyons les efforts réalisés par le Groupe de contact international sur la Sierra Leone, qui s'est réuni à Londres, le 5 novembre. Nous tenons à les encourager à poursuivre ces efforts.

Maintenant, les efforts internationaux seuls ne suffiront pas et la réconciliation nationale est le meilleur moyen de parvenir à un règlement. De nombreux orateurs qui m'ont précédé ont souligné dans ce contexte l'importance du sort des enfants et nous nous associons évidemment à tout ce qui a été dit.

La délégation slovène souhaite faire une autre observation. Les exécutions qui ont eu lieu récemment méritent un examen critique de la part du Conseil de sécurité. Nous ne pensons pas que les exécutions mènent à la réconciliation nationale et on doit y accorder une attention appropriée, notamment à la lumière de ce qui va se passer, y compris le sort de Foday Sankoh, qui est peut-être une question à laquelle les membres du Conseil devront continuer de réfléchir.

Pour terminer, je tiens à redire que nous reviendrons plus tard sur la situation, de façon détaillée, quand le Conseil examinera le rapport. Mais, je souhaite terminer à ce stade en disant que la présente formule de réunions d'information et d'examen de ces questions par le Conseil de sécurité est très utile.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétariat, et notamment M. Miyet, pour le rapport très riche qu'il nous a présenté, comme d'habitude d'ailleurs. Nous savons aussi gré à l'Ambassadeur de la Suède, M. Dahlgren, de l'initiative qu'il a prise d'effectuer une visite en Sierra Leone et au Libéria en sa qualité de Président du Comité des sanctions, et ce conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Je pense notamment à la résolution 1196 (1998) que le Conseil a adoptée à ce sujet.

Nous sommes encouragés par certains signes positifs, tels que l'exécution du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et les efforts du Gouvernement et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

Toutefois, force est de constater que les inquiétudes persistent, notamment les actes de barbarie de la rébellion. Ma délégation est particulièrement choquée par les informations que nous venons d'apprendre et qui font état de la mutilation, de l'exécution et des brûlures des femmes, des enfants et d'autres personnes civiles. Nous pensons que l'ECOMOG dans son effort mérite d'être soutenu par la communauté internationale afin d'aider le Gouvernement sierra-léonais à faire face aux rebelles. Nous estimons, à l'instar d'autres délégations, que les exécutions des membres de l'ancienne junte militaire ne contribuent pas au dialogue. C'est pourquoi nous sommes partisans d'une amnistie afin de favoriser la réconciliation nationale en Sierra Leone.

Nous sommes également préoccupés par les mouvements importants d'armes. Cela conforte ma délégation dans la conviction que seule une lutte concertée contre les mouvements illicites d'armes peut résoudre le problème. Et nous saluons le récent sommet des chefs d'État des pays membres de l'Union du fleuve Mano, et nous encourageons ces pays à aider la Sierra Leone à lutter, compte tenu de certaines expériences, contre les mouvements illicites d'armes. Nous pensons qu'il y a nécessité de l'implication non seulement des Nations Unies et du Conseil de sécurité, mais également, comme l'ont dit ici certains ambassadeurs, de toute la communauté internationale et de tous les pays Membres de l'ONU afin qu'un effort soutenu et coordonné soit fait, destiné à lutter contre les mouvements illicites d'armements.

Ma délégation se réserve le droit de revenir sur le rapport, quant au fond, lors des prochaines discussions.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est reconnaissante à l'Ambassadeur Dahlgren et, à travers lui, au Gouvernement suédois pour l'intérêt très vif qu'ils n'ont cessé de manifester pour la Sierra Leone. La visite que l'Ambassadeur Dahlgren a effectuée récemment dans ce pays illustre de manière éloquente son engagement en tant que Président du Comité des sanctions pour la Sierra Leone. On ne saurait trop insister sur l'importance de telles visites. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport et M. Miyet qui en a assuré la mise à jour.

Tout en notant avec satisfaction que le Gouvernement sierra-léonais renforce son autorité, nous regrettons que la situation militaire reste instable et imprévisible, essentiellement du fait des activités des rebelles, qui tuent et mutilent les civils. L'Ambassadeur Dalhgren nous a donné une description de ces atrocités.

Seul le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) peut faire face aux rebelles et permettre le rétablissement de la stabilité en Sierra Leone. C'est pourquoi la délégation gambienne demande qu'une assistance accrue soit apportée à l'ECOMOG. En outre, l'influence de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) sera d'autant mieux ressentie que l'ECOMOG disposera de la logistique et de l'appui matériel dont il a besoin. Les rôles de l'ECOMOG et de la MONUSIL se renforcent mutuellement. Ils sont complémentaires, mais, si l'une des parties manque des ressources appropriées, leurs prestations globales ne seront pas satisfaisantes.

Il y a quelques jours à peine, nous avons entamé une séance publique sur la consolidation de la paix après les conflits, mais nous savons tous que, sans les ressources nécessaires, il ne saurait y avoir de véritable consolidation de la paix. C'est pourquoi la communauté internationale doit le plus rapidement possible — comme l'a indiqué M. Miyet — donner suite aux contributions annoncées et aux engagements pris lors de la Conférence spéciale sur la Sierra Leone. Nous ne voyons pas comment, sans ressources suffisantes, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration élaboré par le Gouvernement pourrait être réalisé, en particulier l'aspect concernant les femmes et les enfants.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, il ne fait aucun doute, selon nous, qu'un programme de relèvement couronné de succès, dans un contexte plus large de consolidation de la paix après les conflits, pourrait également répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme. Les efforts de consolidation de la paix après les conflits doivent surtout porter sur des projets orientés vers le développement concernant le travail indépendant. La création des possibilités intéressantes pour les ex-combattants et même pour les rebelles pourrait les encourager à déposer les armes et à participer à la tâche ardue de reconstruction de la nation.

Voilà pour la situation interne. D'un point de vue régional, comme le représentant de la France l'a dit à juste titre, la coopération régionale et sous-régionale est également importante dans la recherche de la paix. Le sommet de

l'Union du fleuve Mano en est un bon exemple. Le Président Kabbah a récemment effectué une visite officielle en Gambie. Ce type de visites de haut niveau contribue à l'établissement de la confiance et doit être encouragé.

Enfin, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général consistant à proroger le mandat de la MONUSIL pour une nouvelle période de six mois. Nous saluons également le rôle du révérend Jackson dans la région et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique, que nous jugeons très utile.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'initiative que vous avez prise ce matin. Je souscris chaleureusement aux observations de mes collègues quant à l'importance de tenir, comme nous le faisons ce matin, une séance publique, et nous devons le faire plus souvent.

Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint M. Miyet, des informations qu'il nous a données ce matin. Il a fait quelques observations importantes sur la manière dont nous devons faire avancer nos travaux sur la Sierra Leone et ce sont des remarques que nous devons suivre et concrétiser dans nos prochains débats. Le Royaume-Uni contribuera activement à ces discussions.

Je voulais tout particulièrement m'associer à mes collègues pour rendre hommage au talent et au dévouement dont l'Ambassadeur Dahlgren a fait montre dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité des sanctions pour la Sierra Leone, ainsi qu'à l'initiative qu'il a prise de se rendre sur place et de nous présenter un rapport. Son expérience directe est particulièrement précieuse en l'occurrence. Ma délégation appuie fermement les observations qu'il a faites, non seulement sur l'application des sanctions, mais également, en sa qualité de Représentant permanent de la Suède, sur la situation en Sierra Leone même.

Le Royaume-Uni suit avec un intérêt constant et très soutenu la situation et les efforts pour y trouver une solution. Depuis quelques mois en particulier, nous avons organisé diverses réunions spéciales, des réunions de groupes de contact et d'autres réunions de membres intéressés de la communauté internationale, avec la participation de l'ONU. Nous avons consacré une part toujours croissante de nos propres ressources à la situation, et nous allons assurer un travail de suivi de façon à représenter au mieux la volonté résolue de la communauté internationale d'améliorer la situation en Sierra Leone. Mais nous sommes particulièrement préoccupés par la tournure des événements dans ce pays et notamment par la poursuite des activités des rebelles.

Le peuple de la Sierra Leone doit être protégé contre ce qui est une véritable campagne de meurtres, de terreur et de violations horribles des droits de l'homme. Dans de telles conditions, la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) accomplit un excellent travail, mais il est particulièrement nécessaire et urgent que la communauté internationale apporte un appui accru au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), notamment pour permettre l'envoi de troupes supplémentaires afin d'épauler celles qui sont déjà sur le terrain. Nous espérons que davantage de pays donateurs décideront de s'associer à une telle activité.

Cet exemple montre, comme nous avons déjà commencé à en discuter lors de notre débat sur la consolidation de la paix et le travail à faire après un conflit, à quel point il est facile de croire que la situation dans un pays s'est améliorée, alors que nous n'avons pas fait tout ce qu'il fallait pour étayer une telle amélioration. À mon avis, le moment est venu de tirer les conclusions des difficultés que connaît maintenant la Sierra Leone : nous devons faire en sorte que ce que nous estimons être une situation d'après conflit ne se transforme pas en une reprise effective et terrible de ce même conflit. Je demande donc aux collègues et à l'ensemble des Membres de l'Organisation de tenir compte de l'information qui nous a été donnée ce matin et d'examiner à nouveau s'ils peuvent contribuer au travail qui doit être accompli en Sierra Leone.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui, qui, à notre avis, sera très utile pour accentuer la transparence des travaux du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de l'information qu'il nous a donnée. Nous voulons également remercier l'Ambassadeur Dahlgren, de la Suède, pour les renseignements qu'il nous a fournis sur sa visite en Sierra Leone. Selon l'information que nous a transmise notre ambassade en Sierra Leone, la visite effectuée par l'Ambassadeur suédois à Freetown, en Sierra Leone, a suscité des réactions tout à fait favorables.

La délégation chinoise souscrit globalement à l'analyse de la situation en Sierra Leone qu'a faite le Secrétaire général. Nous félicitons le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pour le rôle qu'ils ont joué dans la stabilisation de la situation en Sierra Leone. Nous félicitons et appuyons le Gouvernement de la Sierra Leone, qui a adopté une méthode à deux volets pour la concrétisation harmonieuse de la réconciliation nationale.

La Chine est gravement préoccupée par l'information selon laquelle de grandes quantités d'armes ont été envoyées illégalement du Libéria à destination des rebelles en Sierra Leone; le Conseil de sécurité devrait y accorder beaucoup d'importance, car non seulement cela est contraire aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité mais entraîne des souffrances pour beaucoup de civils innocents. Nous proposons que les comités des sanctions du Conseil de sécurité pour la Sierra Leone et le Libéria procèdent à l'enquête nécessaire et envisagent des mesures permettant d'améliorer l'application de l'embargo sur les armes. Nous espérons que ces deux comités des sanctions pourront renforcer leur coordination et leurs échanges afin de consolider la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Chine appuie la recommandation du Secrétaire général visant à proroger de six mois le mandat de la MONUSIL. Nous espérons que, lorsque les conditions de sécurité le permettront, le deuxième groupe d'observateurs militaires pourra être envoyé dès que possible. En ce qui concerne la recommandation relative à l'augmentation du personnel civil de la MONUSIL, nous proposons de prendre d'abord connaissance de la position du Gouvernement sierra-léonais à ce sujet.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, et à l'Ambassadeur Dahlgren pour les renseignements importants sur la situation en Sierra Leone qu'ils nous ont communiqués.

La Fédération de Russie appuie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment sa proposition de proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Nous sommes satisfaits de constater que le Gouvernement de la Sierra Leone applique des mesures cohérentes dans sa recherche d'une solution politique aux problèmes qu'il affronte. Un exemple de tels efforts est la campagne de consultations destinée à établir des propositions consensuelles sur les grandes questions de fond, dont la réconciliation nationale.

Compte tenu de tous ces efforts gouvernementaux, l'activité incessante des rebelles, qui sont coupables d'avoir perpétré de nombreuses attaques contre la population civile, apparaît d'autant plus horrible. Grâce aux efforts communs des autorités de la Sierra Leone et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), nous espérons que, dans un avenir rapproché, la communauté internationale assistera à la pleine normalisation de la situation dans ce pays.

Pour terminer, nous aimerions exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Dahlgren pour la manière efficace et très compétente dont il a dirigé le Comité des sanctions pour la Sierra Leone.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais remercier tous les membres de leurs paroles aimables à mon égard et de leur coopération pour la tenue de ce type de séance plénière publique. À ce sujet, je tiens à mentionner qu'il faut également en féliciter mes prédécesseurs. Le représentant de la Suède aimerait-il ajouter quelques remarques au sujet des déclarations qui ont été faites?

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier également tous mes collègues assis autour de la table pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées.

J'aimerais faire quelques remarques sur les deux questions qui ont été posées par les représentants du Japon et des États-Unis au sujet de la proposition de surveillance commune des frontières séparant la Sierra Leone et le Libéria et de l'aide que pourrait éventuellement apporter l'ONU à cette fin. Cette proposition, si je comprends bien, doit encore être mise au point par les deux pays. Je crois comprendre que, cette semaine même, le Vice-Président de la Sierra Leone est allé à Monrovia, s'est entretenu avec le Président Taylor et lui a donné une réponse positive de la part du Président Kabbah, et que des consultations approfondies seront organisées entre les deux pays. Je suggère que le Secrétariat, par l'intermédiaire des représentants très compétents du Secrétaire général à Freetown et à Monrovia, procède dès que possible aux démarches nécessaires pour obtenir plus de détails sur la teneur de ces consultations.

Je crois qu'il y a deux volets à ce sujet. Le premier comporte moins de difficultés. Une aide technique pourrait être envisagée dans le but de soutenir ces patrouilles frontalières communes. Le deuxième porte sur les positions précises des observateurs de l'ONU eux-mêmes dans la zone frontalière. Comme je l'ai dit, les garanties nécessaires en matière de sécurité doivent être obtenues et il faudrait supposer, à mon avis, que le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) ou le Gouvernement sierra-léonais exercerait un contrôle effectif sur les zones frontalières. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, ce qui signifie que la sécurité y est encore insuffisante.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : J'invite le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix à commenter les déclarations qui ont été faites.

M. Miyet (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais faire quelques observations sur les points soulevés par l'Ambassadeur Dahlgren. Je tiens également à le remercier de la qualité de son rapport ainsi que de son dévouement.

Nous nous sommes penchés sur la question des équipes de surveillance communes qui patrouillent le long des frontières. Ainsi que l'a dit l'Ambassadeur, il s'agit essentiellement d'un problème de sécurité et je dirais que les autorités sierra-léonaises et le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont un rôle à jouer à cet égard. Pour l'instant, compte tenu des difficultés rencontrées par l'ECOMOG et des moyens dont elle dispose, il est évident qu'elle n'a pas les capacités suffisantes pour déployer des troupes le long des frontières. Dans la mesure où elle intervient déjà très activement sur d'autres fronts particulièrement délicats, cela lui serait difficile. En ce qui nous concerne, il est évident que nous ne sommes même pas en mesure pour l'heure d'envoyer une équipe d'évaluation si des garanties de sécurité ne sont pas fournies.

Il doit être clair qu'il existe un certain nombre de priorités à ce stade. Le Secrétaire général a indiqué dans un rapport de juin 1998 que ces contrôles permettraient d'améliorer la situation dans la région. Cependant, les problèmes rencontrés sur le terrain — conditions de sécurité, insuffisance de moyens dont dispose l'ECOMOG et difficultés inhérentes au déploiement de troupes dans la jungle, car il s'agit bien d'une jungle — représentent des obstacles majeurs.

(*L'orateur poursuit en français*)

Une seconde question avait été évoquée par le représentant des États-Unis au sujet des mesures prises pour assurer la sécurité des observateurs. Tout d'abord, je voudrais dire que c'est une question qui nous préoccupe au quotidien et qui est pour les représentants spéciaux sur le terrain, les commandants des forces là où ils observent, les chefs des observateurs militaires, une préoccupation constante. De nouvelles instructions ont été données, il y a deux jours pour s'assurer que toutes les dispositions sont prises, compte tenu de cette activité renouvelée des rebelles à proximité de Freetown. Naturellement, nous évaluons en permanence la sécurité dans chacun des sites où les observateurs sont déployés et, comme je l'ai indiqué tout à l'heure : d'abord, tous les observateurs n'ont pas été déployés, tenant compte de ces raisons de sécurité — 40 seulement sur 70 — et de plus, il a été décidé depuis deux jours que les déplacements ne s'effectueraient que par voie aérienne et lorsque l'ECOMOG nous assurerait que la sécurité de nos personnels est assurée sur les lieux de destination.

En Sierra Leone, comme dans d'autres missions où nous sommes présents et où les risques sont importants, nous nous efforçons, en liaison étroite avec nos représentants sur place, de tenir compte de ces événements.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 25.